

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ **CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET FINANCEMENT 2023**

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en présentiel collectif de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Syndic de copropriété et administrateur de biens
- Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- **Maîtriser les étapes d'un projet de rénovation énergétique pour conseiller au mieux les copropriétaires**
- Comprendre les enjeux globaux et le contexte réglementaire.
- Maîtriser les étapes d'un projet et les différents acteurs.
- Connaître l'ensemble des dispositifs financiers nationaux concernant les travaux.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Exposé animateur la projection de documents ou graphiques
- des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.
- La formation sera animée par M. Frédéric LORIOT : Expert dans le domaine de la gestion technique du patrimoine immobilier

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

Les enjeux environnementaux le contexte réglementaire (1h30)

De la passoire thermique aux immeubles BBC : 48 ans d'évolution de la réglementation thermique

Pause (15 min)

Dernière mise à jour : 5 juin 2023

La RE2020 : La nouvelle réglementation thermique et environnementale.
Le contexte réglementaire pour les immeubles de logements en copropriété.

Pause déjeuner (1h)

Ordonnancement des audits et des diagnostics : (1h30)

Le DPE 2021
Le PPT (Plan Pluriannuel des Travaux)
L'audit des performances énergétique
Le DTG (Diagnostic Technique Global)

Pause (15 min)

Le financement de la rénovation (1h30)

Les subventions et les prêts collectifs :
MaPrimeRenov
La tva à taux réduit
Les Eco-prêts à taux zéro
Les sociétés de tiers-financement
Le CEE

Conclusion de la formation (30 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Dernière mise à jour : 5 juin 2023